

L'initiative «Sauver Lavaux» jugée légale lors de l'ultime débat

Après trois débats homériques, le Grand Conseil a jugé valide hier l'initiative «Sauver Lavaux» de Franz Weber. Cette décision définitive s'est jouée à une toute petite voix. 68 députés ont décidé d'accorder le bénéfice du doute au texte controversé, contre 67 le jugeant contraire aux dispositions légales. Fin de l'épisode parlementaire. Mais les élus n'auront de toute façon pas le dernier mot dans ce dossier. Des recours, notamment du côté de la Commission intercommunale de Lavaux, sont prévus devant la Cour constitutionnelle.

L'affaire «Sauver Lavaux» laissera cependant des traces au Grand Conseil. «Il est temps pour nous de réformer l'examen des initiatives populaires», a lancé le président du groupe socialiste, Grégoire Junod. Un avis largement partagé à droite comme à gauche, même si personne ne semble pour l'instant d'accord sur

la solution. Chef du Département de l'intérieur, Philippe Leuba a d'ailleurs volé au secours des parlementaires, obligés aujourd'hui de jouer le rôle de juges. «Le Conseil d'Etat est conscient que la procédure actuelle n'est pas idéale. Je propose d'ouvrir une large consultation avant l'été pour trouver un autre système.»

Augmenter le nombre de voix nécessaires au Grand Conseil pour rendre illégal un texte, confier cette tâche au gouvernement ou créer une commission de juristes, les pistes sont multiples.

En attendant, Franz Weber, a quitté avec le sourire le Grand Conseil. Sa prochaine visite à Rumine risque d'être moins drôle. Si son initiative est jugée légale par la Cour constitutionnelle, une écrasante majorité du Grand Conseil se dessine pour recommander aux électeurs son rejet. Et, cette fois, les députés se prononceront sur le fond du texte.

M.-S. P.

24 heures / 19 juin 2010